

## LES ITINERAIRES DE DECOUVERTE

En dehors des sites mentionnés précédemment, plusieurs itinéraires parcourent l'AEI et permettent de découvrir ses paysages (cf. carte ci-avant). Les visibilitées depuis ces sentiers sont extrêmement variables et dépendent notamment de la distance à la ZIP et des ouvertures visuelles dans la trame bocagère.

Le circuit **les Landes** parcourt durant 16 km une zone de bocage en terrain humide, à l'ouest du hameau du même nom. Il permet de découvrir une flore et une faune riches, ainsi que quelques éléments de petit patrimoine et de paysage (chemin creux, cours d'eau, oratoire, etc.). Bien identifié sur la documentation touristique, cet itinéraire reste néanmoins d'importance locale, **l'enjeu est faible**.

Cet itinéraire se situe presque intégralement au sein de l'AEI, et il franchit la ZIP dans sa partie nord sur un tronçon d'environ 350 m. Si des haies bocagères accompagnent le chemin, les visibilitées vers la ZIP sont davantage déterminées par le paysage en direction de la ZIP : si certains secteurs présentent un bocage dense qui filtre les vues, d'autres restent au contraire assez ouverts. La ZIP sera alors bien visible, au vu de sa grande proximité (0 à 2 000 m). **La sensibilité est donc jugée modérée.**

Le circuit **les Sources de l'Argent** a pour point de départ la place de la mairie ; ses 10 km de chemin n'atteignent pas les sources du cours d'eau, mais permettent d'en parcourir les deux versants en aval du bourg, en découvrant quelques éléments de petit patrimoine et de paysage (église, cours d'eau, haie bocagère, passerelle...). Bien identifié sur la documentation touristique, cet itinéraire reste néanmoins d'importance locale, **l'enjeu est faible**.

Le tronçon parcourant la partie ouest de l'AEI totalise environ quatre kilomètres. Si des haies bocagères accompagnent le chemin, le paysage reste plutôt ouvert en direction de la ZIP, et celle-ci sera donc assez visible, au vu de sa relative proximité (900 à 2 000 m). **La sensibilité est faible.**

L'itinéraire équestre **Sur les terres du Haut Bocage** permet de découvrir le bocage bressuirais à travers un parcours de 30 km. La traversée de plusieurs gués et la découverte du patrimoine de Cirières en sont les attraits principaux. Bien identifié sur la documentation touristique, cet itinéraire reste néanmoins d'importance locale, **l'enjeu est faible**.

La majorité de cet itinéraire se situe au sein de l'AEI, et il longe dans sa partie nord la limite nord de la ZIP, sans toutefois la franchir, sur un tronçon d'environ 400 m. Si des haies bocagères accompagnent le chemin, les visibilitées vers la ZIP sont davantage déterminées par le paysage en direction de celle-ci : si certains secteurs présentent un bocage dense qui filtre les vues, d'autres restent au contraire assez ouverts. La ZIP sera alors bien visible, au vu de sa grande proximité (25 à 2 000 m). **La sensibilité est donc jugée modérée.**



*Photo 237 : A l'est de l'AEI, entre les hameaux Les Landes et La Massotière, le circuit des Landes et l'itinéraire équestre Sur les terres du Haut Bocage offrent des perceptions vers la ZIP ; les haies bocagères longeant le chemin peuvent filtrer fortement ces vues selon les secteurs*

## L'OFFRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

L'offre d'hébergement est réduite. On ne dénombre que deux gîtes, localisés dans le hameau le Haut Bourg. Pour l'étude de leurs sensibilités, se référer aux perceptions depuis les lieux de vie vues précédemment.





Photo 238 : Depuis le circuit des Sources de l'Argent, à l'ouest de l'AEI (au niveau du hameau La Boursaudière), la ZIP est en partie masquée par la végétation, mais reste bien présente dans le paysage

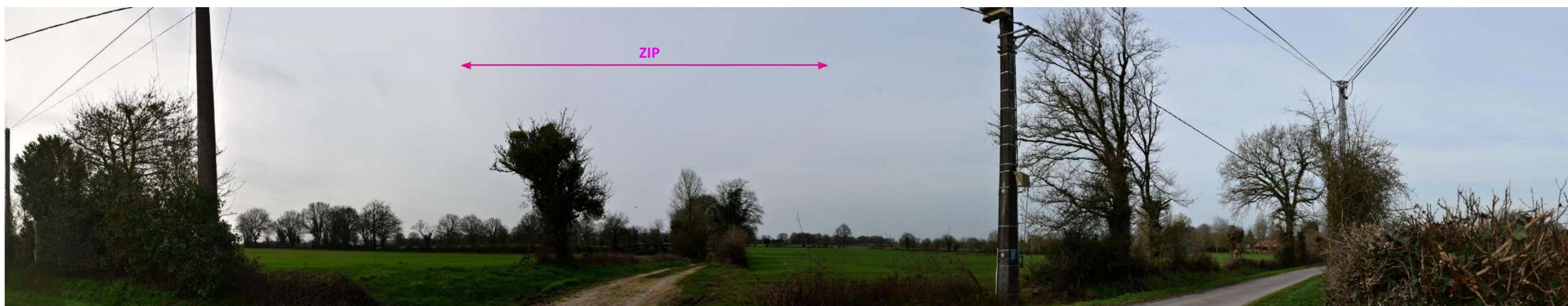


Photo 239 : En se dirigeant vers la ZIP depuis la partie nord de l'AEI, l'itinéraire équestre Sur les terres du Haut Bocage présente des perceptions axées sur celle-ci et relativement proches et ouvertes

Tableau 109 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate

Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
79	Cirières	Château	Patrimoine architectural	-	Très faible	Le coteau est orienté en direction du sud, à l'opposé de la ZIP ; côtés nord et est, des boisements referment les perceptions vers la ZIP.	Très faible	1 200
79	Cirières ; Bressuire ; Brétignolles	Les Landes	Itinéraire de petite randonnée	-	Faible	Selon les secteurs, des perceptions importantes de la ZIP sont possibles, notamment lorsque le chemin circule à proximité ; les haies accompagnant l'itinéraire peuvent former un premier plan qui filtre la ZIP, sans la masquer.	Modérée	0
79	Cirières	Les Sources de l'Argent	Itinéraire de petite randonnée	-	Faible	Selon les secteurs, des perceptions vers la ZIP sont possibles ; les haies accompagnant l'itinéraire peuvent former un premier plan qui filtre la ZIP, sans la masquer.	Faible	900
79	Cirières ; Bressuire ; Brétignolles	Sur les terres du Haut Bocage	Itinéraire équestre	-	Faible	Selon les secteurs, des perceptions importantes de la ZIP sont possibles, notamment lorsque le chemin circule à proximité ; les haies accompagnant l'itinéraire peuvent former un premier plan qui filtre la ZIP, sans la masquer.	Modérée	25
79	Cirières	Le Haut Bourg	Hébergement - Gîte	-	Très faible	Malgré la présence de constructions au premier plan, la ZIP reste visible dans le prolongement du vallon situé à l'est.	Faible	900
79	Cirières	Le Domaine de la Lorien	Hébergement - Gîte	-	Très faible	Malgré la présence de constructions au premier plan, la ZIP reste visible dans le prolongement du vallon situé à l'est.	Faible	1 000



## IV.6. LA DESCRIPTION DU SITE D'IMPLANTATION : LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

### IV.6.1. LA DESCRIPTION DES ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

La ZIP présente une forme relativement compacte et assez régulière, légèrement plus allongée dans le sens nord / sud. Elle recouvre environ 31 ha et s'étage entre 211 et 228 m d'altitude environ, la moitié nord étant la plus haute.

L'aire immédiate est majoritairement cultivée : le maïs constitue la culture principale, mais on trouve également, selon les années, d'autres céréales, ou encore du colza. Quelques parcelles correspondent également à des prairies, temporaires ou permanentes. Les champs sont séparés par quelques haies, plus ou moins bien conservées (certaines présentent une composition multistratée dense, d'autres une forme basse et taillée, tandis que certains tronçons n'offrent plus que quelques reliquats sous la forme de sujets isolés).

On peut noter la présence d'un petit boisement (3 ha) au sud-est de la ZIP. Un chemin agricole accompagné de haies épaisses et qualitatives franchit d'est en ouest la partie nord de la ZIP ; il est emprunté par un itinéraire de petite randonnée (cf. Carte 130, page 300). Une petite mare se situe à l'extrémité nord-est de la ZIP, entourée d'une frange boisée qui la dissimule.

### IV.6.2. LES SECTEURS A ENJEUX

En termes de paysage, les deux enjeux principaux à l'échelle de la ZIP concernent le chemin rural, qui doit rester accessible aux promeneurs et qualitatif, ainsi que le réseau bocager, dont les linéaires de haies sont déjà dégradés dans ce secteur.



Photo 240 : La mare au nord-est de la ZIP, dissimulée par la végétation



Carte 131 : La zone d'implantation potentielle





*Photo 241 : Depuis le chemin longeant la limite nord de la ZIP, celle-ci présente un paysage relativement plat, et bien cloisonné par les haies en arrière-plan, qui accompagnent le chemin de randonnée*



*Photo 242 : Depuis le sentier en provenance du hameau St-Louis, à l'ouest de la ZIP, celle-ci présente des motifs plus variés : haies basses taillées en limite de champs, légères ondulations du terrain, alternance d'horizons ouverts et de présence de haies arborées*



*Photo 243 : Ambiances paysagères et motifs présents dans et aux abords de la ZIP : chemin rural partiellement enherbé, accompagné d'arbres en port libre ou de haies basses taillées ; entrée de champ en percée à travers une haie ; filtre visuel des haies en arrière-plan ; sentier rural au sein d'une lanrière boisée*



## IV.7. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES AU REGARD D'UN PROJET ÉOLIEN

### IV.7.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET LES PERCEPTIONS

Le territoire d'étude est constitué principalement de paysages bocagers, parcourus par quelques vallées notables, dont la principale est celle de la Sèvre Nantaise. Ce cours d'eau et les collines vendéennes qui le longent en rive gauche soulignent un fort axe sud-est / nord-ouest, marquant à l'échelle de l'AEE ; une autre ligne de crête, légèrement moins marquée, suit la même orientation en franchissant le centre de l'AEE.

Si le maillage des haies tend à réduire les perceptions lointaines depuis une part importante du territoire d'étude, les axes routiers parcourent souvent les hauteurs du relief, dans des secteurs au réseau bocager plus lâche : des horizons distants sont alors perceptibles, au-delà des vallées qui modèlent le relief.

A l'échelle de l'AER, deux lignes de faite encadrent la vallée naissante de l'Argent, en suivant également une direction sud-est / nord-ouest. Quelques boisements ponctuels soulignent ces hauteurs. En contrebas, l'Argent franchit la partie sud-ouest de l'AEI en marquant une fois de plus cette orientation dans le paysage.

La ZIP en elle-même est représentative de ces paysages de bocage semi-ouverts : des haies sont présentes, notamment au long des rares chemins qui la parcourent, mais sans refermer franchement les perceptions. Certaines présentent des alignements de hauts arbres, tandis que d'autres sont maintenues selon une forme basse et taillée, surlignant d'un trait épais les limites parcellaires.

### IV.7.2. L'OCCUPATION HUMAINE ET LE CADRE DE VIE

L'occupation humaine se concentre autour de cinq pôles urbains principaux, situés aussi bien à proximité de cours d'eau que sur les hauteurs des collines : Bressuire, dans l'AER, est le principal, les autres sont Mauléon, Nueil-les-Aubiers et Pouzauges dans l'AEE et Cerizay dans l'AER. Un réseau de routes importantes relie ces villes, et des bourgs plus modestes se situent souvent aux carrefours.

A l'échelle de l'AEE, les sensibilités restent très faibles pour Mauléon et Nueil-les-Aubiers, qui offrent des visibilités ponctuelles et lointaines vers la ZIP, et nulles pour Pouzauges et Moncutant (le relief et la végétation masquant la ZIP). Depuis les routes, des perceptions lointaines sont possibles, notamment depuis les tronçons parcourant des secteurs hauts et dégagés, mais la distance réduit fortement la prégnance visuelle de la ZIP : la sensibilité reste très faible.

Au sein de l'AER, l'agglomération de Bressuire présente une sensibilité faible : si le tissu bâti referme souvent les vues, certaines rues sont orientées vers la ZIP ou bénéficient d'un effet de balcon. De même, les bourgs de Combrand et Le Pin permettent des vues vers la ZIP depuis certains secteurs (franges ou voies orientées) : leur sensibilité est également faible. Elle reste en revanche très faible pour Cerizay et Gourlay, les visibilités étant peu nombreuses. Depuis les voies de communication, les sensibilités sont globalement faibles, mais peuvent varier d'une route à une autre : elles restent ainsi très faibles pour la D744 et la D938ter, plus éloignées de la ZIP et aux abords moins ouverts, mais deviennent modérées depuis la N249 lorsqu'elle s'approche de l'AEI.

Deux villages sont présents dans le périmètre de l'AEI. Depuis Cirières, si les perceptions de la ZIP restent partielles et intermittentes depuis la majeure partie du bourg, certains espaces publics et la route D960bis permettent des visibilités larges : la sensibilité est modérée. Depuis Bretignolles, la ZIP est souvent visible de façon prégnante depuis les rues principales : la sensibilité est forte. Parmi les 34 hameaux de cette aire d'étude, neuf présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP, et dix des sensibilités modérées. Depuis les deux routes notables de l'AEI (D960bis et D149bis), la sensibilité est modérée.

### IV.7.3. LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les secteurs ouest et nord. Les monuments inventoriés sont en majorité des châteaux (32 châteaux, manoirs, logis ou domaines) et des édifices religieux (21 églises et chapelles).

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont les châteaux de Pouzauges et de St-Mesmin, le domaine de Tournelay, l'église Notre-Dame de Pitié (à La Chapelle-St-Laurent) et les roches gravées à Mauléon. Parmi les 51 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte ou modérée vis-à-vis de la zone de projet. Cinq présentent des sensibilités faibles (MH 17, 21, 33, 45 et 51), liées à des perceptions potentielles depuis les édifices ou leurs abords directs, atténuées par la distance et la végétation, et 13 des sensibilités très faibles. Le site classé des Rochers du Pyrôme présente également une sensibilité très faible, et le SPR de Pouzauges une sensibilité nulle. En dehors des éléments protégés, un seul élément touristique présente une sensibilité faible, il s'agit de la Voie Verte 2, de Bressuire à Nueil-les-Aubiers.

L'aire d'étude rapprochée comprend huit monuments historiques, dont le plus emblématique et le plus reconnu est le château de Bressuire. Cinq d'entre eux ne présentent que des sensibilités très faibles ou nulles. Deux présentent une sensibilité faible (château de Bressuire, MH 53, et logis du Puy Blain, MH 56), et un une sensibilité modérée (église Notre-Dame de Bressuire, MH 52). Deux sites classés sont également inscrits dans ce périmètre, mais ne présentent que des sensibilités très faibles ou nulles. En dehors des éléments protégés, un seul élément touristique présente une sensibilité faible, il s'agit du Sentier des Celtes, à Cerizay, belvédère offrant des vues en direction de la ZIP.

Si l'AEI ne comprend aucun site ou édifice protégé, trois itinéraires touristiques la parcourent, et présentent des sensibilités faible (Les sources de l'Argent, PR) ou modérées (Les Landes, PR, et Sur les terres du Haut Bocage, itinéraire équestre).

### IV.7.4. LES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS

Cinq parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global, dont un dans l'AER (une éolienne) et quatre dans l'AEE, dans sa partie nord.

Il existe également six projets existants ou approuvés de parcs éoliens dans le périmètre d'étude global. Parmi eux, quatre sont autorisés ou en construction, un est en cours d'instruction et un autre en développement. Seul un projet autorisé est inclus dans l'AER, les autres sont situés dans l'AEE.

Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

## IV.8. LES PRECONISATIONS PAYSAGERES

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, comme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les cours d'eau et les lignes de faîte forment les structures les plus notables du paysage, notamment la vallée de l'Argent, et les crêtes d'interfluvium avec la Sèvre nantaise au sud-ouest et le Dolo au nord-est. Ces structures suivent ici une orientation générale sud-est / nord-ouest, qui forme une direction à reprendre pour le projet éolien.

Le contexte éolien étant peu dense au sein de l'AER, les parcs éoliens existants ou en projets ne présentent pas de type d'implantation préférentielle à respecter pour assurer la bonne inscription du projet. Ainsi, afin d'améliorer la lisibilité du motif éolien dans ce paysage, une implantation la plus simple et régulière possible doit être privilégiée.

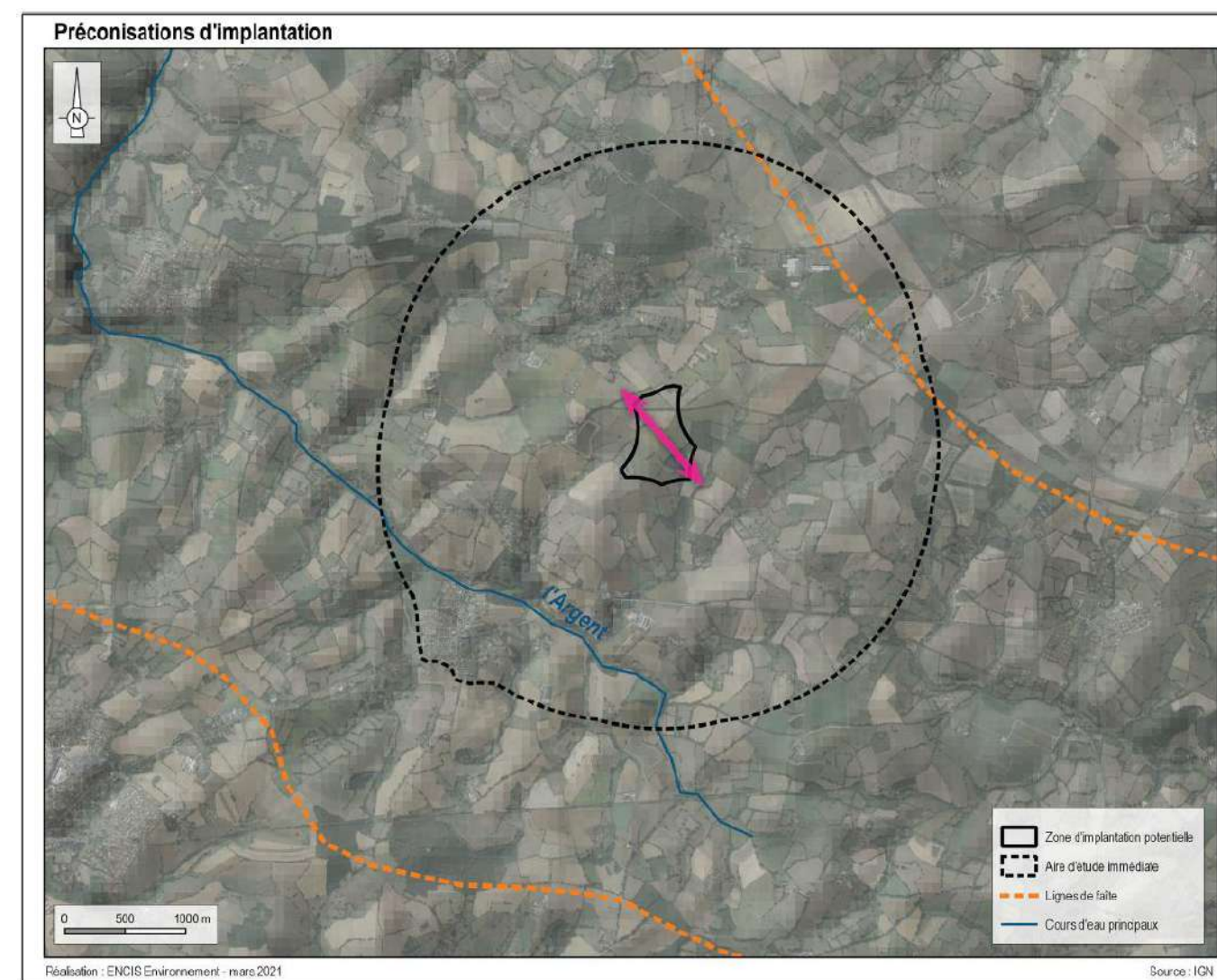
**Il est donc préconisé d'implanter le projet en une ligne simple et régulière d'éoliennes, suivant l'orientation sud-est / nord-ouest dominante dans le paysage.** Au vu des dimensions réduites de la ZIP, une ligne de trois éoliennes semble l'option la plus adaptée, permettant de souligner réellement la direction choisie sans créer d'écarts trop réduits entre les mâts.

Afin de compenser la différence d'altitude au sein de la ZIP (une dizaine de mètres de dénivelé entre les limites nord et sud), il peut être intéressant d'adapter la dimension des mâts, de telle sorte que les nacelles apparaissent toutes à la même hauteur.

Peu de chemins agricoles sont présents dans la ZIP, et sont donc susceptibles d'être utilisés comme voies de desserte pour l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien sur ce site. La piste reliant les hameaux St-Louis et Bois d'Ane, qui parcourt la partie nord de la ZIP, est potentiellement exploitable, sous réserve de travaux d'aménagement : il est néanmoins préconisé d'éviter ce chemin si c'est possible, afin de préserver les motifs paysagers caractérisant cette voie, empruntée notamment par un itinéraire de Petite Randonnée bien référencé localement (Les Landes). Un accès au site par le chemin rural se dirigeant vers le sud-est depuis St-Louis peut également être envisagé.

Concernant les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées, le secteur correspondant aux abords directs du sentier de randonnée est à considérer comme défavorable. Le réseau bocager présent sur la ZIP doit également être préservé autant que possible, notamment par le tracé des aménagements annexes, qui chercheront au maximum à préserver la végétation en place. Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux.

Les impacts sur les lieux de vie proche peuvent être limités par le choix d'éoliennes de taille raisonnable, limitées à 180, voire 150 m en bout de pales. Une taille d'éoliennes réduite permettrait par ailleurs une implantation plus équilibrée, au vu des interdistances probables entre les éoliennes (300 à 350 m environ).



Carte 132 : Préconisations d'implantation

## V. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS ET LES RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les tableaux ci-après synthétisent, par thématique abordée, les enjeux et/ou les sensibilités qui ont pu être identifiés dans l'état initial de l'environnement, ainsi que les recommandations d'aménagement qui en découlent pour éviter ou réduire les impacts potentiels du projet sur l'environnement.

Tableau 110 : La synthèse des enjeux relatifs au milieu physique et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
<b>PRODUCTION ÉNERGETIQUE</b>				
Gisement en vent	Le potentiel éolien du site est important du fait de la régularité et de l'importance des vents. Les vents dominants sont d'axe sud-ouest/nord-est. Le gisement du site est favorable au développement de l'énergie éolienne.	FORT	Valoriser la ressource en vent en optimisant l'implantation des éoliennes perpendiculairement au sens du vent et en recherchant un rendement énergétique maximum.	-
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>				
Climat	Le site du projet présente un climat océanique assez marqué. Il est caractérisé par des précipitations régulières sur l'année et des températures modérées. Le nombre de fortes gelées par an est très faible (< 4 jours par an).	TRÈS FAIBLE	-	-
Qualité de l'air	La zone d'implantation potentielle est située dans un secteur rural, peu concerné par les principales émissions de polluants. Le département des Deux-Sèvres présente une qualité de l'air globalement bonne.	TRÈS FAIBLE	Mise en place de mesures en phase chantier afin d'éviter l'émission de poussières.	-
Géologie et pédologie	La zone d'implantation potentielle se situe sur un socle composé de terrains métamorphiques. Le sous-sol est formé en majorité de micaschistes datant du Protérozoïque supérieur à Cambrien. Ce socle dur est recouvert de sols limono-argileux et limono-sableux.	TRÈS FAIBLE	Prendre en considération l'érosion superficielle et le ruissellement au moment de la phase travaux. Mettre en œuvre un chantier propre et remettre en état le site après le chantier afin d'éviter les impacts sur les sols.	-
Topographie	La partie nord de l'aire d'étude éloignée est relativement aplanie. A contrario, la partie sud présente d'avantages de reliefs avec une alternance de crêtes et vallées, spécifique à l'unité géologique des collines vendéennes. La zone d'implantation potentielle présente à la fois une faible amplitude altimétrique et une faible inclinaison des pentes.	FAIBLE	Éviter l'implantation sur les secteurs les plus pentus	En cas d'aménagements en secteurs pentus, tenir compte de la pente pour l'orientation des plateformes afin de limiter le risque de ruissellement et d'érosion, le cas échéant.
Hydrologie	La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans le SDAGE Loire-Bretagne, dans le périmètre du SAGE du Thouet. Bien qu'en cours d'élaboration, le SAGE définit comme objectif la préservation, la restauration et la valorisation des zones humides.	MODÉRÉ	Éviter l'implantation d'éoliennes en zone humide.	Limitier au maximum la surface de zone humide impactée et compenser conformément à la disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne.
	La zone d'implantation potentielle n'est traversée par aucun cours d'eau, mais comprend une petite mare. Plusieurs ruisseaux à écoulement temporaire et permanent sont situés à proximité.	FAIBLE	Éviter les aménagements sur ou à proximité des plans d'eau et cours d'eau recensés afin de préserver le milieu, leur bon écoulement, et leur qualité (éviter tout risque de pollution).	-
Hydrogéologie	L'aire d'étude éloignée se situe sur un ensemble d'aquifères de socle à la productivité globalement faible, mais perméables et très fissurés. Le risque de pollution des nappes souterraines est élevé.	MODÉRÉ	Prendre les mesures nécessaires pour protéger la nappe contre le risque de pollution	-
	Aucun captage d'eau potable ou périmètre de protection associé n'est recensé à proximité de la zone d'implantation potentielle.	NUL		
Risques naturels	La zone d'implantation potentielle s'inscrit en dehors de la plupart des risques naturels (inondation, mouvements de terrain, remontée de nappes, cavités).	NUL	-	-
	La zone d'implantation potentielle se situe en zone sismique modérée.	MODÉRÉ	-	-
	Présence d'un risque lié à la foudre et aux tempêtes.	FAIBLE	-	-
	Risque de feu de forêt dans la partie est/sud-est de la zone d'implantation potentielle avec la présence de boisements.	MODÉRÉ	Réaliser une implantation à plus d'une hauteur en bout de pale des boisements à risque d'incendie.	S'éloigner autant que possible des boisements.
	Présence d'un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles au nord de la zone d'implantation potentielle.	MODÉRÉ	Éviter tout aménagement en zone à aléa retrait-gonflement des argiles moyen.	-



Tableau 111 : La synthèse des enjeux relatifs au milieu naturel et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
<b>MILIEU NATUREL</b>				
Chiroptères	Au total, 19 espèces ont été recensées, dont 1 indéterminée. Il s'agit d'une forte diversité, en partie liée à une pression d'observation élevée, mais le peuplement est dominé par un petit groupe de quelques espèces. L'activité est surtout significative dans les secteurs à forte composante bocagère. Il existe une forte dominance des espèces anthropophiles.	MODÉRÉ	Réaliser une implantation à 100 m minimum des secteurs humides et des haies et à 200 m minimum du secteur forestier.	Préserver les principaux habitats d'intérêt pour les chiroptères recensés sur la zone d'implantation potentielle (secteurs humides, bois, haies).
Avifaune	Au total, 78 espèces ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée. Le peuplement est représentatif des zones d'openfield avec trame bocagère résiduelle. L'enjeu conservatoire est globalement faible, lié aux haies et lisières (Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu).	FAIBLE	Réaliser une implantation la plus éloignée possible des principaux habitats favorables aux espèces patrimoniales recensées sur la zone d'implantation potentielle (prairies permanentes entourées de haies, haies, boisements).	Préserver les principaux habitats favorables aux espèces patrimoniales recensées sur la zone d'implantation potentielle (prairies permanentes entourées de haies, haies, boisements).
Habitats	Une quinzaine d'habitats est recensée sur la ZIP, avec une forte dominance des cultures et prairies plus ou moins artificialisées. Les enjeux sont faibles, centrés au niveau des mares et de la trame bocagère résiduelle.	FAIBLE	Préserver les principaux biotopes d'importance qualitative pour la biodiversité du site, à savoir les haies et les habitats aquatiques.	Limiter la destruction des haies et habitats aquatiques.
Flore	Un total de 189 espèces a été recensé. Les enjeux sont ponctuels, liés à des stations localisées (mares et abords, portions de haies, lisières). Les populations remarquables sont de faibles effectifs.	FAIBLE	Éviter une implantation au niveau des habitats recensés comme les plus favorables aux espèces patrimoniales sur la zone d'implantation potentielle (mares et bordures aquatiques ou palustres, lisières forestières).	Limiter la destruction des mares et bordures aquatiques ou palustres.
Mammifères (hors chiroptères)	Diversité et enjeu en grande partie liés aux espaces boisés périphériques. Enjeu intrinsèque faible.	FAIBLE	Éviter une implantation au niveau du boisement au sud-est de la ZIP recensé comme favorable aux mammifères (hors chiroptères), et plus précisément à la Martre des pins,	-
Herpétofaune	Peuplement très localisé, centré sur les deux mares du site ; effectifs des populations remarquables faibles.	FAIBLE	Éviter une implantation au niveau des habitats recensés comme favorables aux amphibiens et aux reptiles sur la zone d'implantation potentielle (mares, haies et prairie humide).	Limiter la destruction des mares et des haies et limiter l'emprise du projet sur la prairie humide.
Odonates	Principalement des espèces erratiques ; rôle ponctuel des mares, mais populations de faibles effectifs.	FAIBLE	Éviter une implantation au niveau des habitats aquatiques favorables aux espèces recensées.	Limiter la destruction des habitats aquatiques.
Rhopalocères	La diversité et les enjeux sont très faibles. Les habitats dominants sont en effet peu propices aux Rhopalocères.	TRÈS FAIBLE	Éviter une implantation au niveau des habitats recensés comme favorables aux papillons de jour sur la zone d'implantation potentielle (haies et lisières).	Limiter la destruction des haies.
Orthoptères	Espèces patrimoniales liées aux habitats humides présents sur le site.	FAIBLE	Éviter une implantation au niveau des habitats recensés comme les plus favorables aux orthoptères sur la zone d'implantation potentielle (haies, lisières, mares).	Limiter la destruction des haies et des mares.
Autres groupes	2 coléoptères d'intérêt communautaire dont 1 protégé ont été recensés. Ils sont liés aux arbres sénescents.	FORT	Éviter une implantation au niveau des habitats recensés comme favorables aux coléoptères sur la zone d'implantation potentielle (haies, lisières, zone humide, arbres isolés).	Limiter la destruction des haies et limiter les emprises du projet sur les zones humides.



Tableau 112 : La synthèses des enjeux relatifs au milieu humain et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
<b>MILIEU HUMAIN</b>				
Population et habitat	Les communes de Bressuire, Brétignolles et Cirières sont situées dans un contexte plutôt rural. Si toutes les communes connaissent une évolution positive du nombre de logements, seule Bressuire a vu croître sa population entre 2012 et 2017. L'aire d'étude rapprochée recense plusieurs bourgs de petite taille, ainsi qu'un bourg regroupant plus de 1 000 habitants, celui de Cerizay. Le bourg le plus proche est à 740 m de la zone d'implantation potentielle. Plusieurs hameaux sont également recensés à moins de 600 m de cette zone.	TRÈS FAIBLE À FAIBLE	Implanter les éoliennes en s'éloignant au maximum de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation.	Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation
Voies de communication	Le trafic routier sur l'aire d'étude éloignée se concentre majoritairement au niveau des routes nationales D149 et D249. L'aire d'étude immédiate est traversée par une route départementale de faible trafic, ainsi que par des liaisons locales et des chemins d'exploitation. La zone d'implantation potentielle est uniquement concernée par ces derniers.	TRÈS FAIBLE	-	-
Ambiance acoustique	La zone d'implantation potentielle se situe dans un environnement acoustique de type zone rurale avec des niveaux de bruits faibles la journée et la nuit. Des augmentations ponctuelles du niveau de bruits apparaissent en fonction de l'activité, principalement agricole.	MODÉRÉ	Réaliser une implantation la plus éloignée possible des lieux de vie potentiellement les plus exposés vis-à-vis de la contribution sonore d'un projet éolien pour les conditions de vent observées sur la ZIP (hameau de la Monière et lieu-dit du Petit Monconseil)	Mise en place d'un plan de bridage en cas de dépassement des seuils réglementaires.
Activités économiques	La commune de Bressuire constitue le pôle économique de la communauté d'agglomération. En termes d'établissements, l'activité sur les communes de Brétignolles et Cirières est dominée par le secteur du commerce, transport et services divers. L'agriculture est toutefois l'activité principale sur l'aire d'étude immédiate et sur la zone d'implantation potentielle.	MODÉRÉ	Obtenir un accord préalable avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles le plus en amont possible afin de rechercher les secteurs d'implantations les plus adaptés à la cohabitation de l'activité agricole et l'implantation d'éoliennes	Minimiser les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, de façon à avoir la meilleure compatibilité d'usages
	La pratique de la chasse et de la randonnée est recensée sur la zone d'implantation potentielle.	MODÉRÉ	Éviter et s'éloigner du chemin utilisé pour la pratique de la randonnée.	Garantir la continuité du sentier de randonnée.
Risques industriels et technologiques	L'aire d'étude immédiate est concernée à la fois par le risque de transport de matières dangereuses via la présence d'une canalisation de gaz haute pression, et par la présence d'une ICPE agricole. Aucun risque industriel ou technologique n'est recensé sur la zone d'implantation potentielle.	MODÉRÉ À FORT	Éviter et s'éloigner autant que possible de la canalisation de gaz.	-
Règles d'urbanisme	Les règles d'urbanisme en vigueur sur les communes de Bressuire, Brétignolles et Cirières autorisent l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE	-	-
	Un projet de PLUi sur le territoire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais est en cours d'enquête publique. Au regard des règlements écrit et graphique arrêtés le 17 décembre 2019, la zone d'implantation potentielle se situe d'une part en zone agricole où l'implantation d'éolienne est autorisée et d'autre part en zone naturelle. Toutefois, la limite d'emprise au sol définie par le règlement actuel ne permet pas l'implantation d'un parc éolien.	TRÈS FORT	Respecter les prescriptions des documents d'urbanisme.	-
	Les extrémités Nord et Sud de la zone d'implantation potentielle sont situées à moins de 500 m d'une habitation ou zone destinée à l'habitation.	TRÈS FORT	Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation	-
Contraintes et servitudes techniques	La zone d'implantation potentielle est localisée en dehors de toutes contraintes liées à l'armée et aux radars Météo-France.	NUL	Respecter les recommandations des différents exploitants de réseau	-
	Présence d'un plafond aérien lié aux aérodromes de Cholet et de La Roche-sur-Yon.	FORT	Choisir des éoliennes dont la hauteur maximale en bout de pale est comprise entre 146 et 150 m.	-
	Présence d'une canalisation de gaz haute pression au sein de la zone d'implantation potentielle.	FORT	Éviter et s'éloigner autant que possible de la canalisation de gaz.	Respecter les recommandations des gestionnaires en cas d'implantation à proximité de leurs réseaux.
	Présence au sein de l'aire d'étude immédiate d'un faisceau hertzien, d'une route départementale et de lignes électriques HTA.	MODÉRÉ	Réaliser une implantation éloignée des réseaux identifiés.	



Tableau 113 : La synthèses des sensibilités relatives au paysage et au patrimoine et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Enjeux identifiés	Sensibilité	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
<b>PAYSAGE ET PATRIMOINE</b>				
Structures paysagères et perceptions	L'aire d'étude éloignée présente un paysage de collines couvertes de bocages plus ou moins denses. Le relief est marqué par les collines vendéennes à l'ouest et une ligne de faite au centre de l'aire d'étude éloignée. Il existe des visibilités lointaines depuis les routes circulant sur les hauteurs dégagées.	FAIBLE	Privilégier une implantation des éoliennes en accord avec l'orientation des principales lignes de force du paysage (sud-est/nord-ouest).	-
	L'aire d'étude rapprochée présente un paysage de collines bocagères structurées par deux lignes de crêtes correspondant aux interfluves entre la Sèvre Nantaise, l'Argent et le Dolo.	FAIBLE		
	L'aire d'étude immédiate présente un paysage de collines agricoles modelées par la vallée de l'Argent et ses affluents. Les paysages mêlent cultures céréalières et prairies, accompagnées d'un réseau bocager plus ou moins bien préservé, avec souvent une densité plus importante aux abords des cours d'eau.	MODÉRÉE		
	La zone d'implantation potentielle présente un paysage agricole dédié aux cultures céréalières et oléagineuses, ainsi qu'aux prairies. Des haies sont présentes, notamment au long des rares chemins qui parcourent la ZIP, mais sans refermer franchement les perceptions.	MODÉRÉE		
Occupation humaine et cadre de vie	Trois pôles urbains notables sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (Mauléon, Nueil-les-Aubières et Pouzauges).	NULLE À TRÈS FAIBLE	limiter la taille des éoliennes à 180 m, voire 150 m en bout de pale afin de disposer d'une implantation plus équilibrée et de limiter les impacts sur les lieux de vie.	-
	Des perceptions ponctuelles existent depuis les principaux axes de circulation de l'aire d'étude éloignée (N249, N149/D149, D759, D960b, D938ter, D744, D41 et D748)	TRÈS FAIBLE		
	Des visibilités ponctuelles ou peu marquantes existent depuis les cinq bourgs principaux recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.	TRÈS FAIBLE À FAIBLE		
	Des perceptions ponctuelles existent depuis les principaux axes de circulation de l'aire d'étude rapprochée (D960, D938ter, D744).	TRÈS FAIBLE À FAIBLE		
	Des perceptions ponctuelles existent depuis la N149/D149 à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.	FAIBLE À MODÉRÉE		
	Des perceptions plutôt intermittentes ou partielles existent depuis le village de Cirières.	MODÉRÉE		
	Des perceptions fréquentes existent depuis le village de Bretignolles, depuis plusieurs rues orientées vers la ZIP.	FORTE		
	Neuf hameaux au sein de l'aire d'étude immédiate présentent des sensibilités fortes du fait de leur proximité à la zone d'implantation potentielle (St-Louis, la Très Chère, les Basses Rimbretières, Champ Blanc, Bois d'Âne, le Petit Monconseil, la Brénelière, le Haut Bourg et l'Inglinière).	FORTE		
	Dix hameaux au sein de l'aire d'étude immédiate présentent des sensibilités modérées (les Hautes Rimbretières, les Noues, Monconseil, Morzinières et Nazareth, la Faye, la Violette, Monthardy, la Marguerite, Bellefontaine, Bellevue de Giquet et la Petite Bosse)	MODÉRÉE		
	Treize hameaux au sein de l'aire d'étude immédiate présentent des sensibilités faibles les vues sont plus distantes (entre 1 et 2 km de la ZIP) et filtrées par des haies ou des boisements.	FAIBLE		
Deux hameaux au sein de l'aire d'étude immédiate présentent des sensibilités nulles à très faibles étant donné l'absence ou le peu de vues vers la ZIP.	NULLE À TRÈS FAIBLE			